

Département
de l'Oise

NOMBRE	DE	MEMBRES
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMORLAYE

Séance du **15 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un.....

Et le quinze décembre.....

à vingt heures le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la fois en présentiel, dans le lieu habituel de ses séances et par visioconférence, sous la présidence de M. MOULA Nicolas - Maire

N°61

Date de convocation

8 DECEMBRE 2021

PRESENTS : M. MOULA N., Mme KLOECKNER C., M. GOUJARD A., Mme CARON V., M. GURDALA J-N., Mme CHANI Y., m. FACQ J-M., M. BARBIER J-M., Mme PENING B., Mme DESMETZ C., M. ROUX, Mme PAUL G., M. AGOSTINI L., M. MARCHAL J-M., Mme PALANIAYE D., M. TSCHANHENZ R., Mme WOLF A-S., Mme GAUTIER A., M. NADIM F., Mme HARDY A-L., Mme ERNAULT E., M. RENARD E.

Date affichage

23 DECEMBRE 2021

ABSENTS REPRESENTÉS : M. FRANTZ S. par Mme KLOECKNER C.
M. FEREC P. par M. MOULA N.
Mme WILLI F. par M. GURDANA J-N.
M. HENRIQUET S. par M. GOUJARD A.
Mme DELEPIERE S. par Mme CARON V.

ABSENTS : M. BEN GHOUZI P-Y., Mme GOULET C., Mme DELEPIERE S.

Secrétaire de séance : Mme Valérie CARON.

OBJET : Approbation de la cession par l'EPFLO à la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne (CCAC) de terrains sis Chaussée de Bertinval

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 31 juillet 2008 portant adhésion de la Commune de Lamorlaye à l'EPFLO,

VU les délibérations du Conseil Municipal de la Commune de Lamorlaye en date du 12 septembre 2018 et du 19 juin 2019 sollicitant l'intervention de l'EPFLO pour l'acquisition par délégation de l'exercice du droit de préemption des terrains sis Chaussée de Bertinval, cadastrés section BK n°197, n°198 et n°203,

VU la convention de portage CA EPFLO 2018 28/11-5/C180 en date du 5 février 2019 et son avenant en date du 24 septembre 2019,

VU la délibération du Conseil Communautaire de la CCAC en date du 29 septembre 2021 sollicitant la cession à son profit de ces parcelles,

Envoyé en préfecture le 24/12/2021

Reçu en préfecture le 24/12/2021

Affiché le 23/12/2021

ID : 060-216003434-20211215-D61-DE

VU le rapport du Conseil d'Administration de l'EPFLO en date du 20 octobre 2021, avis favorable de la Commission Développement du Territoire et Environnement en date du 29 novembre 2021.

En 2018 et en 2019, la commune de Lamorlaye a délégué l'exercice de son droit de préemption urbain à l'EPFLO en vue de porter un foncier sis Chaussée de Bertinval pour y développer et étendre la zone d'activité et commerciale dite de la Seigneurie. Depuis, la CCAC a fait connaître son projet d'implantation d'une recyclerie sur son territoire et son souhait de se porter acquéreur de ces terrains. L'EPFLO a délibéré favorablement et il appartient à la Commune de Lamorlaye, initiatrice du portage, d'émettre à son tour un avis relatif à cette cession.

Les seuls coûts portés par la commune dans le cadre de cette opération de portage ont été l'assurance de l'immeuble présent sur le site et le prorata de taxe foncière.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver la cession des terrains sis Chaussée de Bertinval, cadastrés section BK n°197, n°198 et n°203, par l'EPFLO au profit de la CCAC pour l'implantation d'une recyclerie pour un montant de 607 256,34€.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE la cession des terrains sis Chaussée de Bertinval, cadastrés section BK n°197, n°198 et n°203, par l'EPFLO au profit de la CCAC pour l'implantation d'une recyclerie pour un montant de 607 256,34€.



Le Maire,

Nicolas MOULA